



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires

Service Environnement

Affaire suivie par : Nathalie Destugue

Tel : 04 56 59 42 26

N/Réf : SE/IOTA N°38-2024-0100045400

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

..... maire de la commune de .....,  
(Prénom – Nom)

certifie avoir affiché l’arrêté préfectoral n°38-2024-08-12-00004 du 12 août 2024 portant reconnaissance d’antériorité du dispositif de protection torrentiel constitué des ouvrages seuils S1 à S12 situés sur le torrent de Montfort en amont de la RD 1090, déclaration d’intérêt général et prescriptions complémentaires relatives à la réfection des seuils amont S1 à S5 du torrent de Montfort sur les communes de Crolles et de Lumbin, au bénéfice du SYMBHI.

Du

au.....(pendant une durée minimum d’un mois )

Date

Signature

Le présent certificat est transmis, à l’expiration de la période d’affichage à :

Direction Départementale des Territoires – Service Environnement  
17 Bd Joseph Vallier  
BP 45  
38040 Grenoble Cedex 09

Ou par courriel à [ddt-eau-autorisations@isere.gouv.fr](mailto:ddt-eau-autorisations@isere.gouv.fr)